



CONEXIÓN
Revista de Investigaciones y Propuestas Educativas

N°18. Rosario. Septiembre 2023. ISSN: 2362-406X

Instituto de Enseñanza Superior N°28 "Olga Cossettini"

Les emprunts linguistiques de l'anglais au français et leurs influences sur la phonétique

Anabela Marotta

ENS N°34 "Dr. Nicolás Avellaneda"

ENS N°35 "Juan María Gutiérrez"

Universidad del Centro Educativo Latinoamericano

anabelamarotta85@gmail.com

Résumé

Le présent travail a été conçu à partir d'une recherche bibliographique basée sur des études faites par des spécialistes dans le domaine de la Phonétique et de la Linguistique et qui ont abordé les emprunts linguistiques dans des travaux faits sur le terrain. On s'est concentré sur les adaptations phonétiques des emprunts de l'anglais au français. Pour ce faire on a analysé les différences produites, au niveau phonétique, quand une langue emprunte des mots à une autre et les adapte à son système.

Etant donné que la plupart des emprunts proviennent de l'anglais à cause de son influence, on a décidé de réaliser une recherche bibliographique basée sur les adaptations phonétiques des mots anglais empruntés et assimilés au français.

A partir de tout ce qu'on a mentionné plus haut, on se pose la problématique suivante : Quelles sont les adaptations faites, au niveau phonétique, par les locuteurs français dans la prononciation des mots empruntés à l'anglais ?

Pour cela, on développera, dans un premier lieu, une présentation des faits historiques qui ont produit des changements dans la langue. Puis, on abordera l'introduction des mots anglais au français. Finalement, on présentera les emprunts linguistiques en faisant une analyse comparative des deux systèmes phoniques pour réfléchir sur l'adaptation phonétique des mots anglais au français, exemplifiée à travers un tableau récapitulatif et des schémas vocaliques.

Mots Clés : emprunts linguistiques, adaptation phonétique, français, anglais

Resumen

El presente trabajo fue concebido a partir de una investigación bibliográfica basada en estudios realizados por especialistas en Fonética y Lingüística que abordaron el tema de los préstamos lingüísticos en diferentes trabajos de campo. En este trabajo nos hemos concentrado únicamente sobre las adaptaciones fonéticas de los préstamos del inglés al francés. Por este motivo, hemos analizado las diferencias que se producen, a nivel fonético, cuando una lengua incorpora palabras de otra y las adapta a su sistema.

A partir de todo lo mencionado anteriormente hemos planteado la problemática sobre dicho tema: ¿Cuáles son las modificaciones que hacen los locutores franceses, a nivel fonético, al pronunciar las palabras tomadas del inglés?

Por este motivo, desarrollamos en un primer lugar, una breve presentación de los hechos que conllevaron a la realización de cambios en la lengua francesa. En segundo lugar, nos focalizamos en la introducción de las palabras inglesas al francés. Por último, se aborda los préstamos lingüísticos y se analiza de manera comparativa los dos sistemas fónicos para luego hacer una reflexión sobre la adaptación fonética de las palabras inglesas en francés, ejemplificadas a través de un cuadro recapitulativo y de esquemas vocálicos.

Palabras Clave: préstamos lingüísticos, adaptación fonética, francés, inglés

Introduction

Il est nécessaire de préciser que la plupart des emprunts du français proviennent de l'anglais à cause de sa présence, son influence et même sa puissance dans le monde. Un nombre considérable de communications commerciales internationales (mondialisation, entreprises multinationales, etc.) entre tous les pays du monde se fait en anglais, en effet, des magazines (surtout celles qui appartiennent au domaine de l'informatique et de la technologie), des organismes au niveau international (l'ONU, par exemple), des sites web, utilisent cette langue, voire des petites annonces (des stages linguistiques à l'étranger, des postes dans des entreprises anglaises ou américaines soit en France tant qu'à l'extérieur) sont rédigées en anglais.

Par ailleurs, la langue anglaise est présente aussi dans l'univers des jeunes français soit à travers la musique, les études supérieures (accès bibliographique en langue anglaise, masters, doctorats, etc.), soit tout simplement parce qu'elle fait partie de la vie des jeunes qui sont devenus des usagers et des communicateurs (des « influenceurs ») grâce aux réseaux sociaux (Twitter, Instagram, Tik Tok, etc.) et aux plateformes numériques (Netflix, Amazon, Streaming, pour ne citer que les plus importantes).

C'est pour cette raison que la présence de l'anglais est à chaque fois plus marquée. Donc, à partir de tout ce qu'on a esquissé plus haut on s'est posé une problématique dans ce travail de recherche, à savoir : « *Quelles sont les adaptations faites, au niveau phonétique, par des locuteurs français dans la prononciation des mots empruntés à l'anglais ?* »

Pour répondre à cette question, on a analysé différents aspects de la langue (événements historiques, évolution linguistique, phonétique) qui ont produit des changements dans la langue. Puis, on ne se concentrera que sur les emprunts linguistiques. Finalement, on trouvera une conclusion et une analyse afin de répondre à la question problématique posée auparavant.

L'histoire du français

Henriette Walter (1988), montre l'évolution qui a subi cette langue jusqu'à devenir le français que l'on connaît aujourd'hui. Elle précise que le français est, bien évidemment, issu du latin mais résultant de la rencontre et la « cohabitation » des patois, à savoir, les parlers germaniques des envahisseurs, du romain, du wisigoth, du franc, du burgonde ou du normand (Vikings), due aux différentes invasions sur le territoire français. A partir de ces invasions et grâce à l'évolution de la langue, les linguistes font références à ces changements et parlent d'une évolution phonétique et sémantique.

Mais pour comprendre le français de nos jours il est nécessaire de faire un rappel sur son histoire de façon à connaître les événements qui ont eu des conséquences sur la langue.

Jean Prouvost (n.d.), explique, dans son article « *La langue française : une longue histoire riche d'emprunts* », l'histoire de la langue française et affirme que le français appartient à la famille des langues indo-européennes. Grâce aux successives vagues d'immigrations, des populations du Nord-est de l'Europe, qui ont fondé et habité la

Gaule, ont fait disparaître, à partir de leur installation, les langues qui existaient déjà. Il a fallu attendre le XIX^e siècle et la découverte d'une très ancienne langue, le sanskrit, qui présentait des ressemblances avec des langues européennes, pour prendre conscience que des langues apparemment aussi différentes, offraient des nombreuses ressemblances entre elles et remontaient à une même langue : l'indo-européen.

Le latin et le gaulois font partie de la famille des langues indo-européennes. A partir de la conquête Romaine de la Gaule, le latin parlé s'est rapidement répandu et il s'est même modifié et imprégné des mots germaniques comme conséquence des diverses invasions. La langue gauloise a très vite disparu puisqu'elle ne s'écrivait pas et parce que le latin est devenu la langue d'instruction et du commerce.

Au cours du V^e siècle, une vague d'invasions des peuples germaniques donne comme conséquence la transformation du latin oral en une langue parlée que l'on nommera désormais, le *romain*.

Au X^e siècle, au cours de la deuxième vague des invasions barbares, et la formation de l'Empire Arabe, porteur d'une civilisation très avancée, la langue française s'est enrichie en empruntant des mots qui lui manquaient, en particulier dans le domaine de la médecine, l'alchimie, les mathématiques et l'astronomie ainsi que des mots concernant le commerce maritime.

Au XV^e siècle, grâce à la fascination exercée par la littérature italienne sur les poètes français et puis, la régence de Catherine de Médicis, beaucoup de mots sont empruntés à l'italien.

A la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, on cherchait à discipliner la langue littéraire pour concevoir une langue propre des seigneurs. Au XVIII^e siècle, on affirme que l'effet de la perfection de la langue a été atteint. C'est grâce à la multiplication des voyages, au développement des sciences, à l'élan vers le savoir véhiculé par l'Encyclopédie de Diderot (Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers), considérée comme un ouvrage majeur dans son époque et une arme politique entre « la société des gens des lettres ». Tous les savoirs y compris, entraînaient un afflux des mots tantôt empruntés à l'anglais tantôt créés pour satisfaire aux progrès des sciences car l'Angleterre fait figure de pays avancé dans le domaine de la politique et de l'économie aux yeux des philosophes. De ce fait, il arrive que certains mots soient si parfaitement intégrés à la langue française et à sa configuration phonétique et orthographique qu'il n'est plus possible de repérer l'origine du mot si on ne connaît pas son histoire, affirme l'auteur.

Au XIX^e siècle, les révolutions industrielles transforment la vie des Français. La presse est en plein développement et standardise le français tout en accompagnant l'évolution quotidienne du lexique au contact des nouvelles réalités, par exemple, les moyens de transport (tramway, wagon, tunnel, rail, etc.), précise Prouvost, J. (n.d.).

Le XX^e siècle est accompagné de deux guerres mondiales, de la scolarisation généralisée, l'évolution des moyens de communication, l'essor des nouvelles technologies et l'internet ont exercé une influence très considérable. C'est ainsi qu'à partir des progrès technologiques, le vocabulaire technique associé à des produits venus des Etats-Unis se

sont développés. C'est pourquoi l'emprunt à l'américain a commencé avec la première guerre mondiale et s'est approfondi pendant la seconde, puisque celle-ci a véhiculé la culture américaine et le sentiment d'une supériorité économique et technologique. Actuellement, l'anglais continue d'être présent dans le domaine des réseaux sociaux et des plateformes par exemple.

Comme on vient de le montrer, la langue a beaucoup évoluée et s'est enrichie au cours de l'histoire grâce aux rapports et affaires que la France avait avec d'autres cultures. C'est ainsi que les emprunts lexicaux sont apparus pour combler un manque linguistique (besoins à satisfaire) dans la société. Donc, il est important de définir le concept ici en question : *l'emprunt*.

Christiane Loubier (2011), affirme que les langues ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas répondre à tous les besoins de communication de leurs utilisateurs sans emprunter à d'autres langues.

Cette auteure donne une définition des emprunts, à savoir, « Procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue » (Loubier, 2011, p.10).

Par ailleurs, les causes de l'emprunt sont liées aux conditions sociohistoriques, particulièrement politiques et économiques qui font évoluer les situations sociolinguistiques.

Selon Loubier (2011), il est important de remarquer que ce mode particulier d'enrichissement des langues est soumis, à l'intérieur de chaque société, à un jeu de forces sociolinguistiques qui est réglé par l'influence de divers facteurs : échanges socioéconomiques, influence médiatique, volonté d'intervention des pouvoirs publics, etc.

Ce phénomène se produit parce qu'aucune langue ne peut vivre repliée sur elle-même, car toute langue, quelle qu'elle soit, influence et est influencée par d'autres langues. Elle est tantôt donneuse, tantôt receveuse. Les langues et les cultures sont des mondes non-clos, elles partagent et échangent des éléments en fonction de leur genèse historique et des contacts que les populations ont pu retenir. Tout cela contribue, bien évidemment à l'enrichissement de la langue.

L'emprunt phonétique

Inga Vendelin (2006), signale :

Quelle que soit la motivation pour emprunter un nouveau mot, sa forme sonore dans la langue cible sera presque toujours différente de sa forme sonore originale dans la langue source. La transformation de la forme sonore originale peut concerner différents aspects de la phonologie : la caractéristique principale des adaptations est leur conformité aux lois phonologiques de la langue emprunteuse. (p.5)

L'auteure précise que dans une vaste majorité des cas, les mécanismes impliqués dans la perception de la parole est une assimilation perceptive des sons non-natifs. Il existe toujours une influence de la phonologie de la langue maternelle sur la perception des

sons étrangers, c'est pourquoi il s'est produit une adaptation, processus purement automatique qui établit une correspondance entre la forme phonético-acoustique, de la langue source et la forme phonétique de la langue cible.

D'une manière générale, pour proposer ces formes de prononciation on procède à l'adaptation des graphies étrangères en respectant les adaptations suivantes :

Adaptation graphique et phonétique

Harmonisation de la prononciation et de la graphie étrangères : on a recours aux règles de l'orthographe du français (choix des phonèmes et des graphèmes, règles de formation de l'unité). Cette adaptation se fait par la suppression des phonèmes inexistantes en français qui se rapprochent le plus. On remplace aussi les graphèmes étrangers par d'autres qui sont plus conformes à la prononciation française. On évite également les signes étrangers qui viennent obscurcir la graphie et la prononciation. (Loubier, 2011, p.49)

Graphies multiples : l'adaptation des emprunts vise le maintien de la cohérence du système français, mais également l'harmonisation des variantes graphiques, particulièrement celles existant dans et entre les dictionnaires. L'auteure signale que dans un contexte d'aménagement linguistique, la prolifération des graphies doit être évitée si l'on veut lever certaines hésitations de l'usage. On ne peut pas accepter l'emploi de quatre ou cinq graphies pour un mot dont la prononciation est fixée. (Loubier, 2011, p.52).

Quand il s'agit des graphies étrangères non adaptées, on crée de la confusion et on rend plus difficile la maîtrise du français, puisque chacun tente spontanément de déchiffrer et de traduire selon le code orthographique et phonétique qu'il connaît.

Lorsque plusieurs graphies sont déjà attestées dans l'usage on choisit la forme la plus francisée, c'est-à-dire celles que l'on peut prononcer et écrire sans connaissances préalables du système étranger, signale Christiane Loubier (2011).

Quelques règles de prononciation des emprunts anglais¹

Dans l'article « *L'adaptation phonétique des emprunts à l'anglais en français* », Roman Retman (1978), classe les adaptations phonétiques des mots anglais au français selon une recherche faite à partir de la parution du « *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* » de Martinet, A. et Walter, H. (1973), ainsi que d'un travail sur le terrain réalisé auprès des locuteurs natifs, à partir d'un corpus d'emprunts enregistrés dans ce dictionnaire.

Ces prononciations ont été comparées avec celles décrites par Daniel Jones (1964) dans son « *Everyman's English Pronouncing Dictionary* ».

Tableau des adaptations phonétiques des mots anglais en français (exemples)

¹On n'a retenu dans ce travail que les phonèmes vocaliques qui présentent une prononciation différente à celle du français ou bien qui n'existent pas dans cette langue au détriment des phonèmes consonantiques.

Phonème anglais (voyelles)	Graphie anglaise (Exemples)	Adaptation de la prononciation au français
[æ]	<u>cat</u> , <u>ban</u> ana	Ce son est rendu [a] par ex. drag [drag], taxi [taksi], et par [ɑ̃] par ex. fan [fɑ̃], hand-ball [ɑ̃ndbal], etc.
[ʌ]	<u>b</u> ut, <u>f</u> lood, <u>bl</u> ood	Ce son est rendu [œ] par ex. hold-up [oldœp], cover [kœvœR], mais il est réalisé aussi comme [y] par ex. bus [bys], budget [bydʒε], sulky [sylki] et [ɔ] par ex. rhum [Rɔm].
[ɑ:]	<u>p</u> art, <u>car</u> , <u>far</u>	Ce son est rendu [a] par ex. barman [barman], star [staR], staff [staf].
[e]	<u>r</u> ed, <u>b</u> ed, <u>p</u> en	Ce son est rendu dans la plupart des cas [ɛ] par ex. stress [stRɛs], one-step [wanstɛp]. Mais dans certains cas on prononce [e] par ex. sweater [swetœR], tennis [tenis].
[ɜ:]	<u>w</u> ord, <u>b</u> ird, <u>b</u> irth	Ce son est rendu [ɛ] par ex. ice-berg [ajsbeRg], veredict [vɛRdict] et dans quelques cas comme [œ] par ex. flirt [flœRt], turfiste [tœRfist].
[ə]	<u>A</u> merica, <u>C</u> hina, <u>C</u> athedral	Ce son est rendu [a] par ex. soda [sɔda], lavatory [lavatoRi] et comme [ɛ] ou [œ] dans speaker [spikɛR]-[spikœR], jockey [ʒɔkɛR]-[ʒɔkœR], cocker [kɔkɛR]-[kɔkœR]
[i:]	<u>k</u> ey, <u>tea</u> , <u>see</u>	Ce son est rendu par [i] dans la plupart des cas, par ex. strip-tease [stRiptiz], <u>s</u> peaker [spikɛR]
[ɔ:]	<u>sh</u> ort	Ce son est rendu [ɔ] par ex. basket-ball [basketbɔ], lord [lɔR], toast [tɔst]

[u:]	too	Ce son est rendu [u] par ex. pool [pul], boom [bum], book [buk], snow-boat [snubut]
[ai]	my, fly	Ce son est rendu [aj] par ex. ice-berg [ajsbeRg], sidecar [sajkaR], dry [dRaj]
[ei]	day, paper	Ce son est rendu [ɛ] par ex. quaker [kwɛkɛR], raid [rɛd]
[ɔi]	boy	Ce son est rendu [ɔj] par ex. oil [ɔjl], cowboy [kɔbɔj]
[ou]	note, nope	Ce son est rendu [o] par ex. slow [slo], poney [ponɛ], window [windo] et aussi par [ɔ] par ex. golden [gɔlden], poker [pɔkɛR]
[au]	how	Ce son est rendu [aw] par ex. out [awt], round [Rawnd], aussi par [u] ex. clown [klun], scout [skut]
[ju:]	young, your,	Ce son est rendu [y] par ex. studio [stydio] et par [ju] ex. barbecue [barbəkju], interviewer [ÊtɛRvjuve]
[iə]	here	Ce son es rendu [i] par ex. clearing [klirin], Shakespearien [*ʃekspiRjÊ]

Conclusion

En guise de conclusion, on expliquera les analyses faites à partir de la bibliographie consultée. Tout d'abord, il est important de remarquer que, en général, pour adapter la prononciation des nouveaux mots, on applique les règles de la langue receveuse, mais quand il y a des phonèmes qui n'existent pas, les usagers les remplacent automatiquement par celui qui est le plus proche du phonème étranger. La loi principale est la loi appelée familièrement, loi du *moindre effort* : ce qui est trop difficile à articuler est automatiquement simplifié. Quand le français emprunte un nouveau mot, il conserve la langue d'origine dans un premier temps et au fur et à mesure que la langue évolue ainsi que la société, la prononciation ou l'écriture de ce mot peut subir des modifications.

De toutes façons, il y a des exceptions à ces règles et celles-ci dépendent bien évidemment des locuteurs, puisque même si la langue établie des principes de prononciation, ce sont

les usagers qui font des choix, influencés par l'origine, connaissances sur la langue étrangère et le niveau socio-culturel, pour ne citer que les plus importants.

Donc, à partir de l'analyse du tableau précédent on peut dire que dans la prononciation des mots empruntés à l'anglais, les Français, dans la plupart des cas, rejettent la production des voyelles nasales, et leurs réalisations est celle d'une voyelle orale puisque le caractère nasal des voyelles est inexistant en anglais.

Quant aux voyelles orales, la réalisation d'un même phonème diffère dans les deux langues. C'est-à-dire que le phonème [ə] existant dans les deux systèmes phoniques, par exemple, ne trouve pas la même réalisation dans les deux langues. C'est la raison pour laquelle le son [ə] de l'anglais est rendu en français soit [a] et plus fréquemment [ɛ] ou [œ] dans la position finale des mots inaccentués.

Par rapport aux phonèmes longs en anglais [ɑ:], [ə:], [ɔ:], [i:] et [u:], la réalisation en français ne présente pas cette caractéristique particulière car elle est inexistante en tant que phonème à part entière.

Le phonème anglais [æ] est produit en français comme [a] mais beaucoup plus écarté de façon à rendre le son plus proche possible de la prononciation anglaise. Il est important de signaler qu'en anglais les voyelles et certaines consonnes sont plus explosives et ouvertes qu'en français par conséquent l'équivalent en français est toujours une voyelle ouverte.

Quant à la diphtongue [ei] le son est simplifié par son correspondant le plus proche en français [ɛ], et [ou] se simplifie aussi en [o] ou bien [ɔ] selon le cas. La diphtongue [au] est perçue comme la semi-voyelle [w], c'est-à-dire que dans ce cas la prononciation n'est pas entendue comme une diphtongue mais comme une synérèse, même si le son [aw] n'est pas fréquent en français.

En ce qui concerne la prononciation de [ju:] l'adaptation est assez étrange puisque ce son pourrait être perçu comme la semi-voyelle la plus proche en français [y] pourtant il est simplifié et remplacé par le son [y].

La dernière diphtongue [iə] a la particularité d'avoir le e caduc (même si sa réalisation ne correspond pas de manière univoque dans les deux langues). Les Français appliquent la règle du e caduc français non accentué donc celui-ci tombe et le son ne conserve qu'une seule voyelle, à savoir [i] correspond à la diphtongue [iə].

Ces modifications dans les différentes diphtongues sont possibles parce que pour qu'il y ait une diphtongue en anglais, la première voyelle doit recevoir l'accent. Ce phénomène n'existe pas en français puisque l'accent tombe toujours sur la dernière syllabe tandis qu'en anglais l'accent se trouve presque toujours sur les premières.

Il est important de remarquer que ces changements phonétiques entraînent aussi des modifications dans les points d'articulation.

Si l'on compare le diagramme correspondant à l'articulation des voyelles anglaises de Jones (1964), annexe A, et le trapèze vocalique de Léon (1992), annexe B, on observe qu'ils n'ont pas la même division car il s'agit de deux systèmes phonétiques différents.

D'après l'analyse du système phonétique anglais, on constate que la production des voyelles anglaises postérieures ne correspond pas de manière univoque à celle du français, puisque celle-ci est produite dans une zone plus postérieure dans la cavité buccale. Par exemple, le son [u] existant dans les deux langues n'est pas produit sur le même point d'articulation, au contraire, il existe une prépondérance des voyelles antérieures en anglais qu'en français. Par rapport à la labialité, on affirme qu'en français il y a un nombre beaucoup plus important des voyelles arrondies qu'en anglais. Dans cette langue les caractères les plus marqués des voyelles est l'antériorité et le manque des voyelles arrondies.

En ce qui concerne les zones d'adaptation phonétiques de l'anglais au français, on pourrait préciser qu'il y a une tendance à réaliser l'adaptation des voyelles anglaises en français selon le son qui est immédiatement plus proche dans la partie supérieure dans les schémas vocaliques, du point de vue de la fermeture et de l'antériorité, par exemple pedigree est réalisé *pédigrée*, passage du phonème [e] en [i], boom est prononcé [bum] donc il y a le passage de [o] en [u], pour ne mentionner que quelques exemples.

Par ailleurs, on trouve que le phonème anglais [ʌ] inexistant en français, est adapté en [œ] qui se trouve presque sur le même niveau et comporte le même degré d'ouverture mais présente la caractéristique des lèvres arrondies.

On doit remarquer qu'il existe une différence très considérable en ce qui concerne la position de la langue dans la production des voyelles antérieures, centrales et postérieures.

Pour finir, il faut préciser que les voyelles centrales sont produites, en français, vers la partie antérieure de la cavité buccale, tandis qu'en anglais sont produites au milieu de cette cavité.

Bibliographie

- JONES, Daniel. (1964). *Everyman's English Pronouncing Dictionary*. Dent, London.
- LEON, Pierre. (1992). *Phonétisme et Prononciations du Français*. Ed. Fernand Nathan, p.82.
- LOUBIER, Christiane. (2011). *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Office Québécoise de la Langue Française. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2036402>.
- MC ARTHUR, Tom. (1992). *The Oxford Companion to the English Language*, Oxford University Press, Oxford-New York, p.1079.
- MARTINET, A. et WALTER, H. (1973). *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris, France-Expansion, p. 932.
- PRUVOST, Jean. (n.d.). *La langue française : une longue histoire riche d'emprunts*. <http://unisa.it/uploads/3729/pruvost.pdf>. Université de Cergy-Pontoise.
- RETMAN, Roman. (1978). *L'adaptation phonétique des emprunts à l'anglais en français*, dans *La Linguistique*, 14 (1) ,111-124.

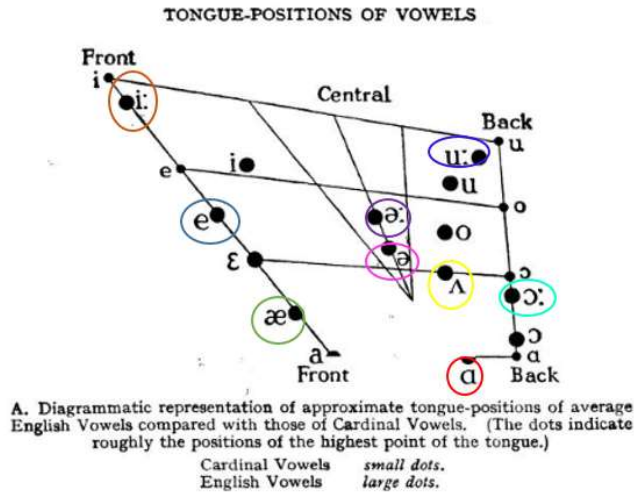
TRESCASES, Pierre. (1987). *Phonétique automatique du français et aménagement phonético-graphique des emprunts à l'anglais*.
<https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1987-v32-n3-meta317/004508ar.pdf>.

Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, Canada.

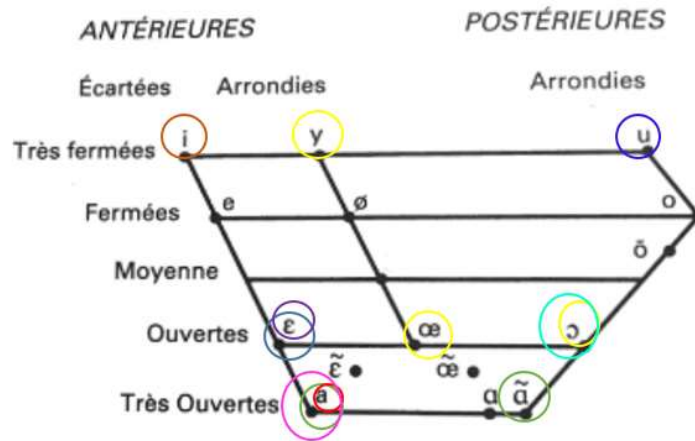
VENDELIN, Inga. (2006). *Adaptations des emprunts: une approche psycholinguistique*. [Thèse de Doctorat en Sciences du Langage. Université Paris 8].
<https://octaviana.fr/document/124494331#?c=&m=&s=&cv=>.

WALTER, Henriette. (1988). *Le français dans tous les sens*. Ed. Robert Laffont, Paris.

Annexe A - Diagramme représentant la position de la langue dans la production des voyelles anglaises. JONES, Daniel. (1964). *Everyman's English Pronouncing Dictionary*. Dent, London, p.4.²



Annexe B- Trapèze articulatoire des voyelles françaises. LEON, Pierre. (1992). *Phonétisme et Prononciations du Français*. Ed. Fernand Nathan, p.82.



² Représentation en diagramme de la position approximée de la langue dans la production des « Voyelles Anglaises », comparées avec celles appelées « Voyelles Cardinales ». (Les points indiquent approximativement les points les plus hauts de la position de la langue).

« Voyelles Cardinales* » : petits points

« Voyelles Anglaises » : grands points

* « Le phonéticien anglais D. Jones définit les Voyelles Cardinales comme des sons communs à toutes les langues à l'exception de l'anglais » (MC Arthur, 1992, p.1097) [La traduction est à moi].